

**L'an deux mil treize, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, J. GUILBAUD, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, X. GALMARD, S. HAMON, F. LOUIS, V. PELTIER, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, J. GUIBERT, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : P. HUCHEDE à J.M. BOUHOURS, C. FOURNIER à L. MICHEL, H. DELALANDE à J. GUIBERT, L. HOUDAYER à H. de QUATREBARBES, B. HOCDE à J. GUILBAUD, M. GOUGEON à X. GALMARD, V. SILLON à S. HAMON, G. THIBAUDEAU à B. BELOIN.

Absent(s)/excusé(s) : I. PERLEMOINE-LEPAGE

Mme V. PELTIER a été élue secrétaire.

### **2013-250 Approbation du plan local d'urbanisme (PLU) :**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;

Vu la délibération du 24 octobre 2008 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation avec la population ;

Vu le débat du 7 juillet 2011 en conseil municipal ;

Vu la délibération du 29 juin 2012 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu les avis des différentes personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté municipal n° 2012- A096 en date du 5 octobre 2012 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que les deux recommandations qu'il a émises ; d'une part, retirer les emplacements réservés n° 1 et n° 2 du projet PLU pour laisser place à la négociation, d'autre part, classer la parcelle AO n° 40 dans son intégralité en zone UBa et les parcelles situées au fond du vallon en zone N,

Considérant que les emplacements réservés n° 1 et n° 2 permettent de relier les cheminements communaux aux allées existantes dans le bois afin d'améliorer le maillage des liaisons piétonnes ; que ces emplacements réservés constituent le prolongement des chemins existants dans le bois de L'Huisserie, zone de loisirs propriété de Laval Agglo et qu'ils figurent aux plans d'occupations des sols précédents,

Considérant que la parcelle AO 40 n'était pas constructible dans son ensemble au POS de 2000, qu'elle est devenue en partie constructible dans le cadre de ce PLU, que les élus souhaitent conserver une zone d'alignement avec la limite nord du quartier de la Poterie préservant ainsi l'unité de la zone N,

Considérant qu'une zone humide est en partie présente sur la parcelle cadastrée A39 (zone UBa) et qu'elle ne peut être cantonnée à la zone N ; que les zones humides ont été recensées conformément aux recommandations du SAGE du Bassin de la Mayenne,

Considérant l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles qui recommande à la commune de limiter la surface des zones à vocation de loisirs, il est décidé de restituer, en zone agricole, la zone 2AU nord (située entre le lieu-dit la Prise Blanche et le terrain de foot de la Villa), destinée à l'extension de la zone sportive contigüe,

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme.

Après avoir délibéré, décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en annonce légale dans le journal Ouest France (édition de la Mayenne).

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

La délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui a été annexé est transmise à Madame la Préfète de la Mayenne.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Mme la préfète de la Mayenne si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au document approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

2 contres : H. de QUATREBARBES - L. HOUDAYER

1 abstention : G. GOISBAULT pour le volet « agriculture »

### **2013-251 Approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales :**

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L2224-10, Considérant que par délibération en date du 29 juin 2012, le conseil municipal a arrêté le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et l'a mis à l'enquête ;

Considérant que par ordonnance en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 , le président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire enquêteur ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 octobre 2012 au samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012 inclus ;

Vu les observations émises lors de l'enquête publique,

Vu le rapport du commissaire enquêteur, ses conclusions et son avis favorable,

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales est inséré en qualité d'annexe dans le dossier PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- . approuve le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,
- . autorise la poursuite de la procédure avec notamment l'accomplissement des mesures de publicité pour rendre le document exécutoire,
- . autorise le maire à signer tout document utile concernant ce dossier.

## 2013-252 Institution du droit de préemption urbain :

La commune de L'Huisserie étant dotée d'un plan local d'urbanisme, monsieur le maire indique que le conseil municipal a la faculté de délibérer pour instituer un droit de préemption urbain sur toutes ou partie des zones urbaines et à urbaniser définies aux plans de zonage.

Le droit de préemption urbain (DPU) est un outil permettant la commune de réaliser des actions ou des opérations d'aménagement et de constituer des réserves foncières à cet effet. Avant toute vente d'un bien immobilier bâti et non bâti compris à l'intérieur du périmètre délimité, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est obligatoirement transmise à la commune et le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur la nécessité ou non de préempter.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré,  
Considérant l'intérêt que représente la mise en place de cet outil foncier pour mener à bien la politique municipale,  
Le conseil municipal décide :

**Option 1** - d'instituer le droit de préemption urbain sur une partie des zones urbaines et à urbaniser du PLU approuvé le..... conformément au plan annexé à la présente délibération.

**Option 2** : - d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU approuvé le 25 janvier 2013.

(Option) de donner délégation au maire, en application de l'article L.2122-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de décider de l'opportunité d'exercer ou non le droit de préemption.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention sera insérée dans les annonces légales des journaux Ouest France et Le Courrier de la Mayenne

La présente délibération sera transmise à :

Madame la préfète de la Mayenne  
Monsieur le directeur départemental des services fiscaux  
Monsieur le directeur départemental des territoires  
Madame la responsable pour les pôles Nord et Centre

et notifiés aux organismes suivants :

- . Conseil supérieur du notariat, 60 Boulevard La Tour Maubourg, 75007 Paris
- . Chambre départementale des notaires, 29, rue des Déportés, 53000 Laval
- . M. le bâtonnier du barreau près le tribunal de Grandes Instances, Place Saint-Tugal, 53000 Laval
- . Greffe du tribunal de Grande Instance, Place Saint-Tugal, 53000 Laval

Un registre sur lequel seront inscrits les biens préemptés et leur utilisation sera ouvert à la mairie où chacun pourra, soit en prendre connaissance, soit en obtenir un extrait.

### **2013-253 Choix du maître d'œuvre pour la place du Maine :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée fin du mois de décembre auprès de 4 cabinets ; 3 nous ont répondu ; le mieux disant est le cabinet MAÏORE-VRIGNON-JOUCK-BAISIEUX pour un montant de 8 890 € HT, forfait de rémunération provisoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents relatif à cette décision.

### **Information sur :**

#### **Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le document support du débat d'orientation budgétaire, il comprend deux parties principales :

- La situation financière de la commune
- Les objectifs de la commune pour l'année 2013.

Il porte sur tous les budgets :

- Budget général de la commune,
- Budgets annexes : eau, assainissement collectif, assainissement autonome, lotissement de la Perrine, production électricité.

Le débat d'orientation budgétaire est joint en annexe ; il est consultable en mairie.

COMMUNE DE L'HUISSERIE

DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE

2013

25 janvier 2013

## **Préambule**

### **I. Le contexte financier et économique**

### **II. L'analyse financière de la commune**

#### **1. L'analyse des données financières mises en ligne par le Trésor Public**

#### **2. L'évolution des données financières du budget général**

##### **2.1 La section de fonctionnement**

##### **2.2 La section d'investissement**

#### **3. L'évolution des annuités et la capacité de la commune à emprunter**

#### **4. La fiscalité**

### **III. Les objectifs de la commune pour l'année 2013**

#### **3.1. Rappel des axes structurant l'action de la municipalité**

##### **3.1.1. Le cadre de vie, l'environnement, la gestion des espaces**

##### **3.1.2. Les services à la disposition des personnes**

##### **3.1.3. Les activités et les personnes : loisirs, culture, temps libre**

#### **3.2. 2013 : la poursuite de notre projet et des programmes engagés**

**Le PLU - le Plan Local d'urbanisme**

**Le Lotissement de La Perrine**

**Une étude d'urbanisme pour le cœur du bourg**

**L'Espace du Maine**

**La Place du Maine et la Rue du Maine**

**Sécurité et zones partagées**

**La médiathèque**

**La maison de santé**

**Le lotissement du Bois**

**Les opportunités à saisir, d'achats d'immeubles ou de terrains**

**Le développement économique**

**Un programme de collecte et de valorisation de déchets complété**

**Des aménagements consécutifs à l'orage du 27 juillet 2012**

**La poursuite des études en cours**

**La réforme des rythmes scolaires**

**La réalisation des programmes d'entretien et de mise à niveau**

**Laval agglomération**

**Le SCOT**

### **3.3 Avec quelles ressources pour les investissements**

**Les excédents de la section de fonctionnement**

**Les recettes exceptionnelles**

**Les subventions**

**Les emprunts**

## **IV Les éléments du programme d'équipement 2013**

### **4.1 Le Budget Principal**

### **4,2 Le Budget Lotissement La Perrine**

### **4.3 Les Autres Budgets annexes**

**Conclusion**

## **PRÉAMBULE**

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape de l'exercice budgétaire. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il doit être effectué dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Il a pour objet :

- d'informer sur la situation financière de la commune
- de discuter des orientations budgétaires

Il n'a aucun caractère décisionnel.

Les documents du présent rapport concernent tous les budgets de la commune de L'Huisserie :

↳ Le budget principal

↳ Les budgets annexes :

- L'eau
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif
- La production d'électricité
- Le lotissement de la Perrine

## **I Le contexte économique et financier**

L'année 2013 s'ouvre dans un contexte de crise économique. Les effets se font sentir à tous niveaux, auprès des particuliers, des entreprises, des services. Les collectivités territoriales sont elles aussi concernées.

Comme les années précédentes, les collectivités sont appelées à contribuer au redressement des finances publiques. Leur niveau d'effort global, inscrit dans la Loi de Finances 2013 reste le même qu'en 2012, -0,1% d'évolution de leur solde.

A l'intérieur de l'enveloppe globale, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente légèrement (+ 0,29%). Mais les dotations dites « satellites », la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), sont en baisse. Déjà, en 2012, l'ensemble des dotations DGF, DSR, DNP ont diminué de 3,12% par rapport à 2011. En 2011, elles avaient progressé de 2,96%

La proposition est d'établir le budget 2013, au mieux sur la base des dotations 2012 moins 3%.

## **II. L'analyse financière de la commune**

### **1. L'analyse des données financières mises en ligne par le Trésor Public**

Le Trésor Public donne accès par son site informatique (Bercy colloc- communes > comptes des communes de 2000 à 2011 > recherche par département) à des données financières qui permettent de comparer la situation de chaque commune avec celles du département situées dans la même tranche de population (3500 à 5000 habitants pour ce qui concerne L'Huisserie).



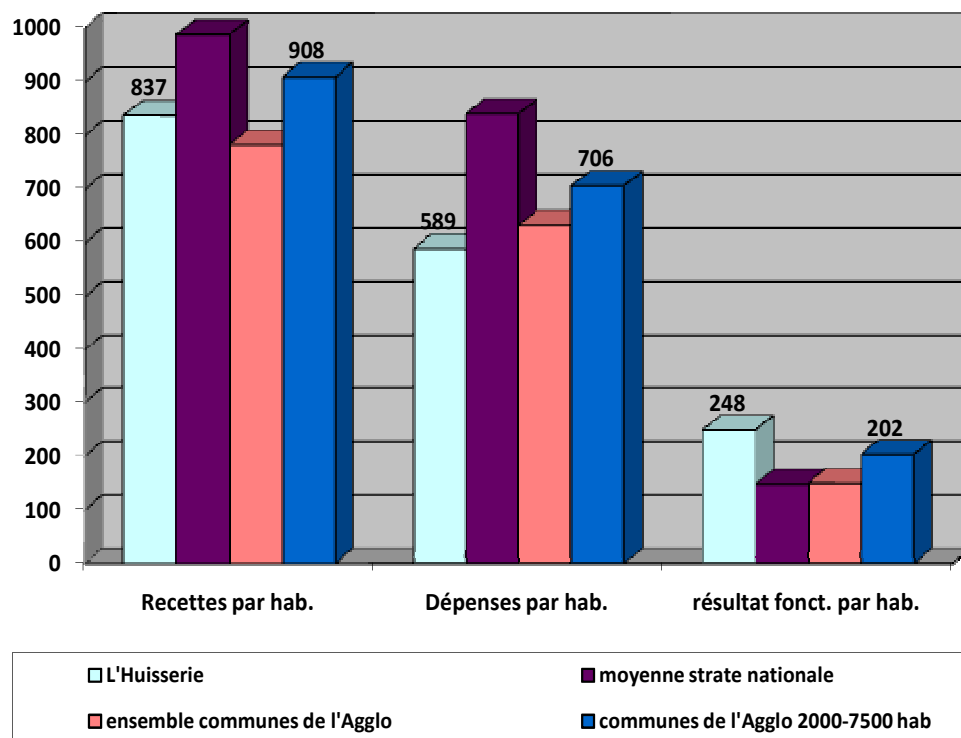
BUDGET GENERAL	Montant en Euros par habitant					
	L'Huisserie 2010 (1)	L'Huisserie 2011	Moy. nat. Strate 2010	Moy. nat. Strate 2011	Agglo Communes 2000 à 7500 hab. 2010 (2)	Agglo Communes 2000 à 7500 hab. 2011 (2)
principaux critères						
Fonctionnement						
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>812</b>	<b>837</b>	<b>955</b>	<b>987</b>	<b>946</b>	<b>908</b>
.dont impôts locaux	311	321	355	373	326	339
.dont autres impôts et taxes	21	35	51	56	51	50
.dont dot. globale de fonct.	222	202	191	190	163	161
<b>Total Charges de Fonctionnement</b>	<b>577</b>	<b>589</b>	<b>820</b>	<b>840</b>	<b>755</b>	<b>706</b>
.dont charges en personnel	312	327	384	390	346	348
.dont achats et charges externes	168	167	220	225	190	191
.dont charges financières	8	5	30	31	25	26
.dont contingent	0	0	37	36	17	7
.dont subventions versées	34	32	54	54	51	51
<b>Résultat comptable de fonct.</b>	<b>235</b>	<b>248</b>	<b>135</b>	<b>147</b>	<b>192</b>	<b>202</b>
Investissement						
<b>Total des dépenses</b>	<b>631</b>	<b>442</b>	<b>400</b>	<b>430</b>	<b>517</b>	<b>550</b>
.dont dépenses d'équipement	281	400	293	314	380	445
dont remboursement de la dette	49	42	74	72	116	72
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>261</b>	<b>275</b>	<b>166</b>	<b>181</b>	<b>215</b>	<b>227</b>
<b>Résultat fonct+amortissement</b>						
<b>Encours de la dette au 31/12</b>	<b>152</b>	<b>110</b>	<b>774</b>	<b>788</b>	<b>682</b>	<b>732</b>
annuité de la dette	355	47	103	101	140	98
<b>Encours dettes bancaires et assimilées/CAF</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>
<b>(en années)</b>						

(1) Déduction faite des écritures comptables d'ordre de transfert des immobilisations, et du transfert de l'emprunt « La Perrine » vers le budget Lotissement La Perrine

(2) Communes de la 1<sup>ère</sup> couronne+Argentré et Entrammes

En résumé, comme les années précédentes, la commune de L'Huisserie dispose de moins de recettes, que les communes de même strate. Par ailleurs, elle maîtrise mieux ses dépenses, et par suite dégage un meilleur résultat de fonctionnement

Graphique «résultats de fonctionnement en 2011 » (en € par habitant)



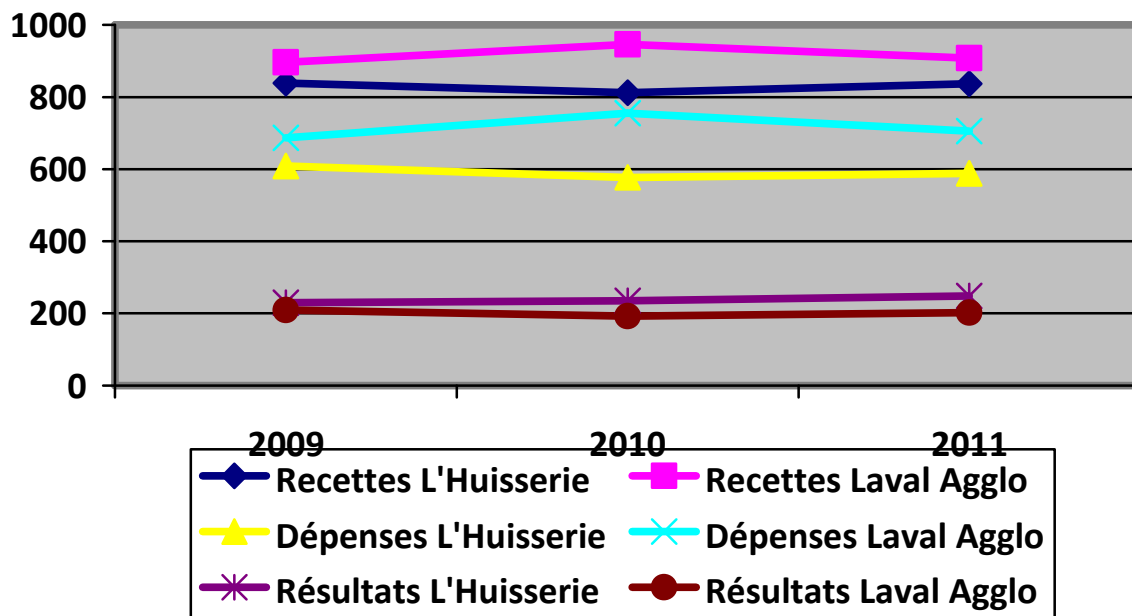
Le tableau ci-après montre l'évolution des principaux critères de fonctionnement au cours des dernières années.

principaux critères	L'Huisserie	L'Huisserie	L'Huisserie	Agglo	Agglo	Agglo
	2009	2010	2011	Communes 2000 à 7500 hab. 2009	Communes 2000 à 7500 hab. 2010	Communes 2000 à 7500 hab. 2011
<u>Total Recettes de Fonctionnement</u>	839	812	837	896	946	908
<u>Total Charges de Fonctionnement</u>	609	577	589	687	755	706
Résultat comptable de fonctionnement	230	235	248	209	192	202

(1) Communes de la 1<sup>ère</sup> couronne+Argentré et Entrammes

L'année 2011 se caractérise par un resserrement des dépenses pour toutes les communes.

Graphique d'évolution des résultats de fonctionnement (en €) de L'Huisserie et des communes de Laval Agglo (2500-7500habitants)



## 2. L'évolution des données financières du budget général

### 2.1 La section de fonctionnement

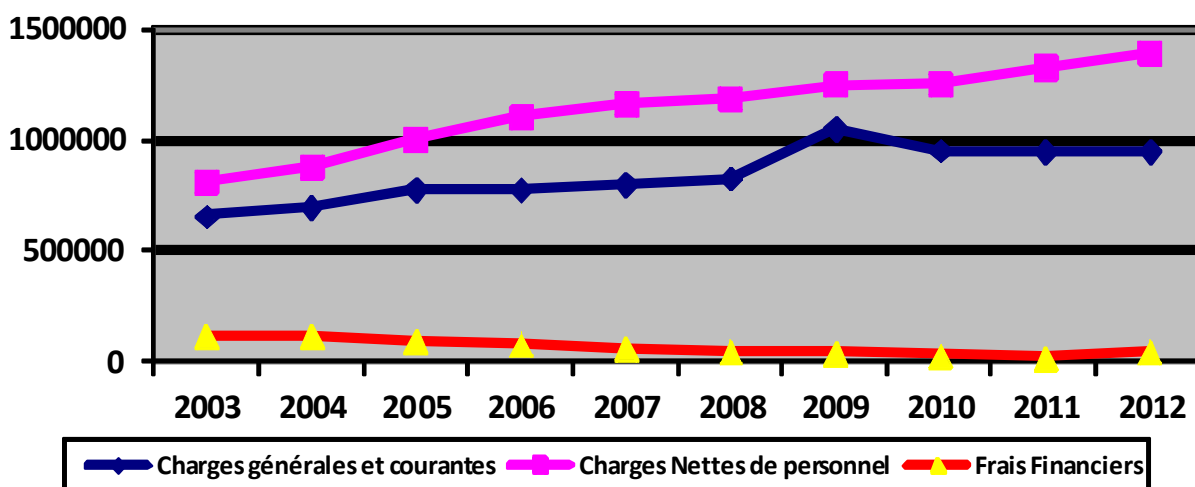
	2008	2009	2010	2011	2012
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultats définitifs	Résultats définitifs	Résultats définitifs (hors cessions immobilisations)	Résultats définitifs	Résultats provisoires (hors cessions immobilisations)
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>3 335 690</b>	<b>3 479 150</b>	<b>3 436 109</b>	<b>3 586 468</b>	<b>3 624 663</b>
dt Impôts et Taxes	1 597 881	1 626 085	1 678 357	1 783 658	1 854 933
dt Dotations et Subventions	1 217 921	1 375 821 (dt 143 131 dot.lot Bois )	1 240 148	1 235 428	1 175 759
dt Rembt Frais de Personnel	150 899	114 093	147 802	162 913	161 940
dt Produits des services	241 481	271 152	278 994	279 612	303 352
dt Produits domaniaux	54 539	50 721	52 834	56 640	48 667
dt Produits financiers	63 126	18 995	2 796	5 397	1 654
dt Produits divers	9 842	23 283	37 178	64 373	23 379
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 323 851</b>	<b>2 564 213</b>	<b>2 492 473</b>	<b>2 579 725</b>	<b>2 667 190</b>
dt frais financiers	47 857	42 935	31 673	21 740	46 128
dt frais de personnel	1 341 755	1 364 113	1 402 044	1 491 748	1 558 173
dt charges gén. et courantes	828 939	1 054 943 (dt 160 523 instal élect.)	952 699	949 992	950 811
dt amortissements	104 909	99 713	104 926	111 147	110 659
dt charges exceptionnelles	391	2 509	1 130	5 098	1 415
<b>EPARGNE BRUTE (Recettes réelles - dépenses)</b>	<b>1 011 839</b>	<b>914 937</b>	<b>943 637</b>	<b>1 006 743</b>	<b>902 498</b>
EXCEDENT n-1 reporté	125 155	169	0	0	0
<b>EXCEDENT GLOBAL FINAL (Epar.Brute + Excédent n-1)</b>	<b>1 136 994</b>	<b>915 106</b>	<b>943 637</b>	<b>1 006 743</b>	<b>902 498</b>
<b>CHARGES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>1 190 856</b>	<b>1 250 020</b>	<b>1 254 242</b>	<b>1 328 835</b>	<b>1396 233</b>

Entre 2006 et 2012, les recettes réelles ont progressé en moyenne de 3,4% par an et les dépenses réelles de 3,6 %.

Les excédents de fonctionnement provisoires sont de 902 498 Euros en 2012, après avoir été de 1 006 743 € et 943 687 € respectivement en 2011 et 2010. Ils sont du même niveau qu'en 2009.

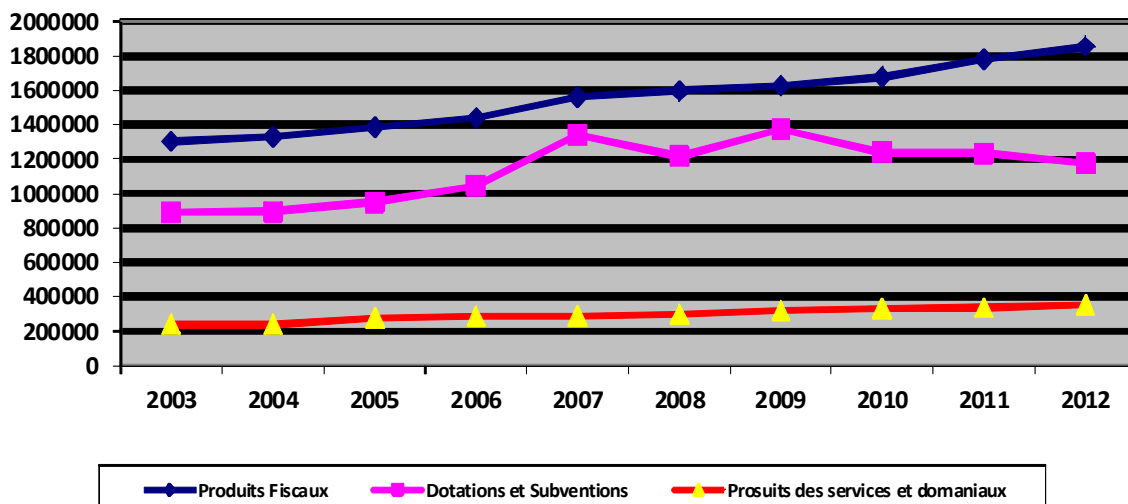
### Evolution des dépenses de fonctionnement (de 2003 à 2012)

(Résultats provisoires pour 2012)

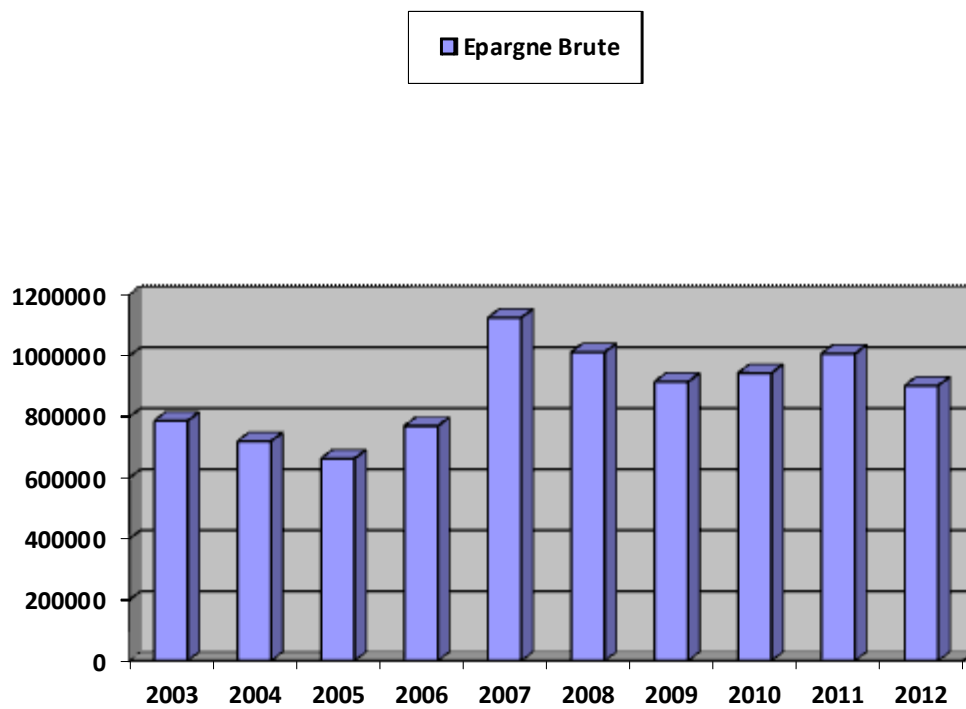


### Evolution des recettes de fonctionnement (de 2003 à 2012)

(Résultats provisoires pour 2012)



## Evolution de l'excédent de fonctionnement (en euros)



## 2.2 La section d'investissement

Résultats des derniers exercices comptables

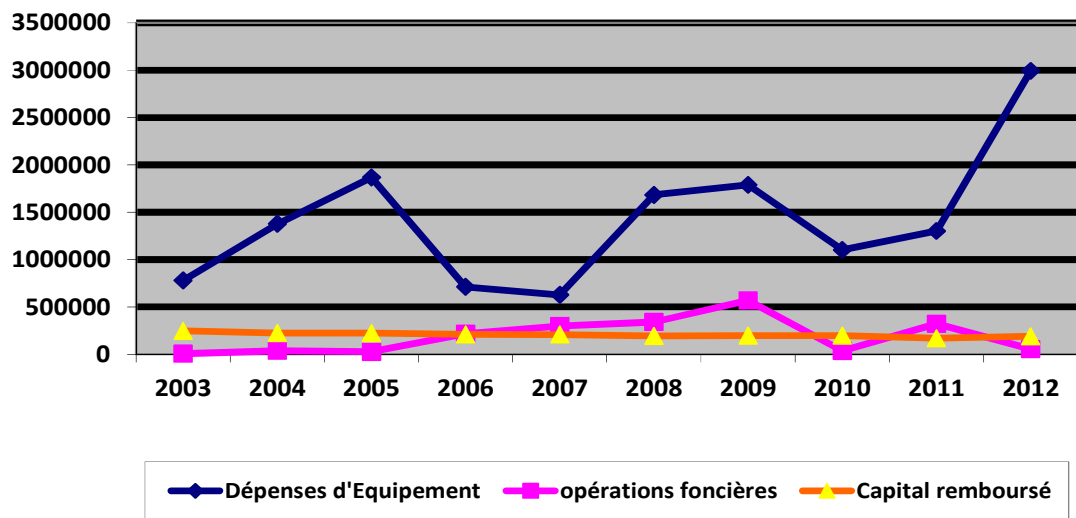
INVESTISSEMENT (hors transfert d'écritures)	2008	2009	2010	2011	2012
	Résultat définitifs	Résultat définitifs	Résultats définitifs	Résultats définitifs	Résultats provisoires
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 675 974</b>	<b>2 866 052</b>	<b>2 354 336</b>	<b>1 686 420</b>	<b>3 751 261</b>
dt excédent reporté	232 619	206	0	0	0
dt excédent fonct.	1 000 000	1 136 994	915 106	943 637	1 006 743
dt dotations subv.	183 989	408 054	390 310	362 032	356 668
dt emprunts	153 920	1 205 140	0	5 140	2 200 000
dt amortissements	104 909	99 713	104 926	111 147	110 389
dt cessions et remboursements	537	15 943	2 000	0	77 462
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 220 929</b>	<b>3 100 055</b>	<b>2 770 935</b>	<b>2 210 721</b>	<b>3 762 563</b>
dt déficit reporté	0	544 955	234 004	416 599	524 301
dt capital remboursé	193 484	195 805	1 397 235	168 846	188 508
dt dépenses d'équip.	1 683 950	1 789 520	1 102 743	1 302 219	2 994 143
Dt opér. Foncières	341 140	569 014	36 192	322 295	54 829
dt autres	2 355	0	0	0	782
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-524 955</b>	<b>-234 004</b>	<b>-416 599</b>	<b>-524 301</b>	<b>-11 301</b>
<b>EPARGNE NETTE</b> (ép br. -cap.rembo.)	<b>818 356</b>	<b>719 132</b>	<b>-453 599</b>	<b>837 897</b>	<b>713 990</b>

Les variations de dépenses annuelles d'équipement s'expliquent par la réalisation sur plusieurs années de travaux importants.

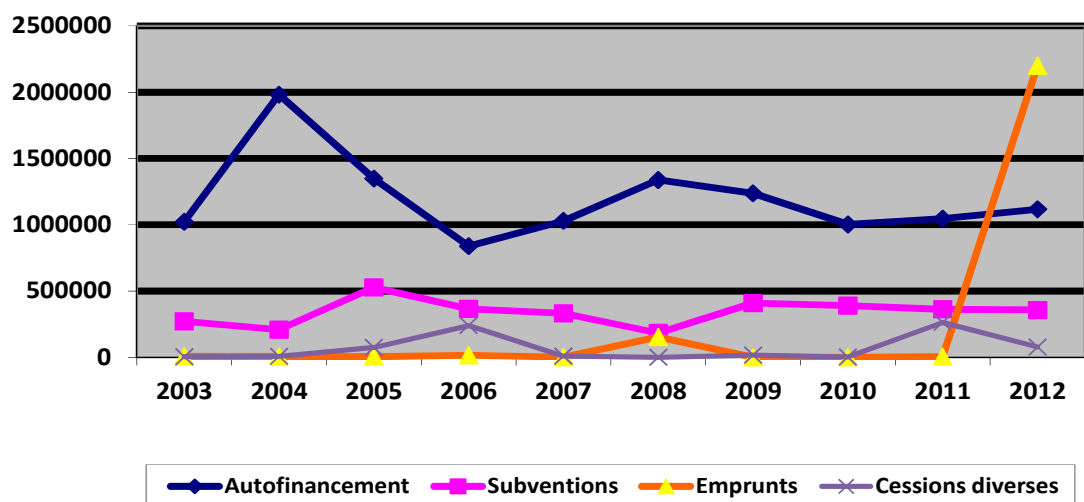
L'année 2012 est une année d'investissements forts (Espace du Maine)

L'Épargne Nette négative en 2010 est due au transfert d'emprunt de 1 200 000€ réalisé en 2009 et transféré en 2010 du budget général vers le budget du lotissement de La Perrine. En 2012, elle est inférieure de 120 000 € environ à celle de 2011, et se situe au même niveau qu'en 2009.

## Evolution des dépenses d'équipement (en €)



## Evolution des recettes d'équipement (en €)





### 3. L'évolution des annuités et la capacité de la commune à emprunter

La fixation d'un seuil maximum d'annuité supportable par la commune est un critère important pour la gestion financière prospective.

En 2001, ce seuil a été fixé à 533 750.00 € (3 500 000.00 Frs) par l'équipe municipale. Il a été arrondi à 550 000.00 € comme indicateur depuis 2005. Le tableau ci-après met en évidence que depuis 2001 la CAF (Capacité d'Autofinancement) permettait de faire face aux 550 000.00 € d'annuités tout en assurant un autofinancement annuel pour l'investissement de l'ordre de 500 000 €

Cela donne les tableaux et les graphiques qui suivent pour les capacités à emprunter.

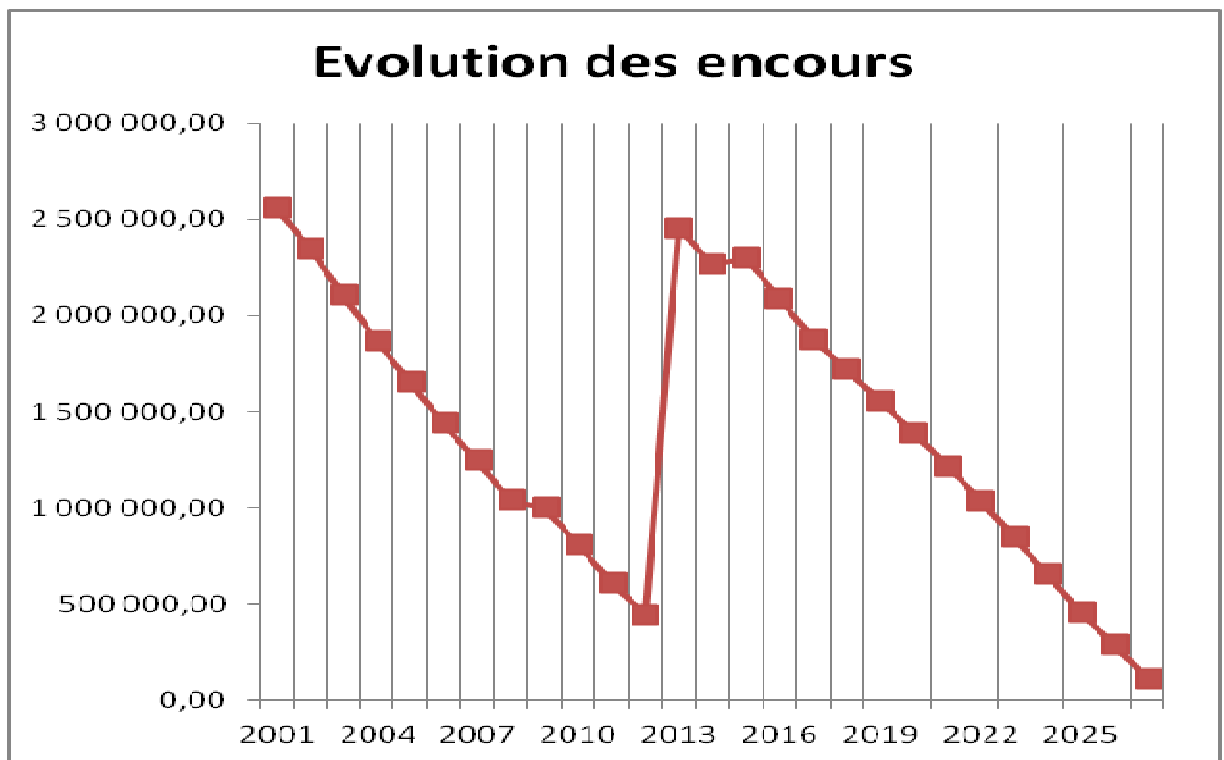
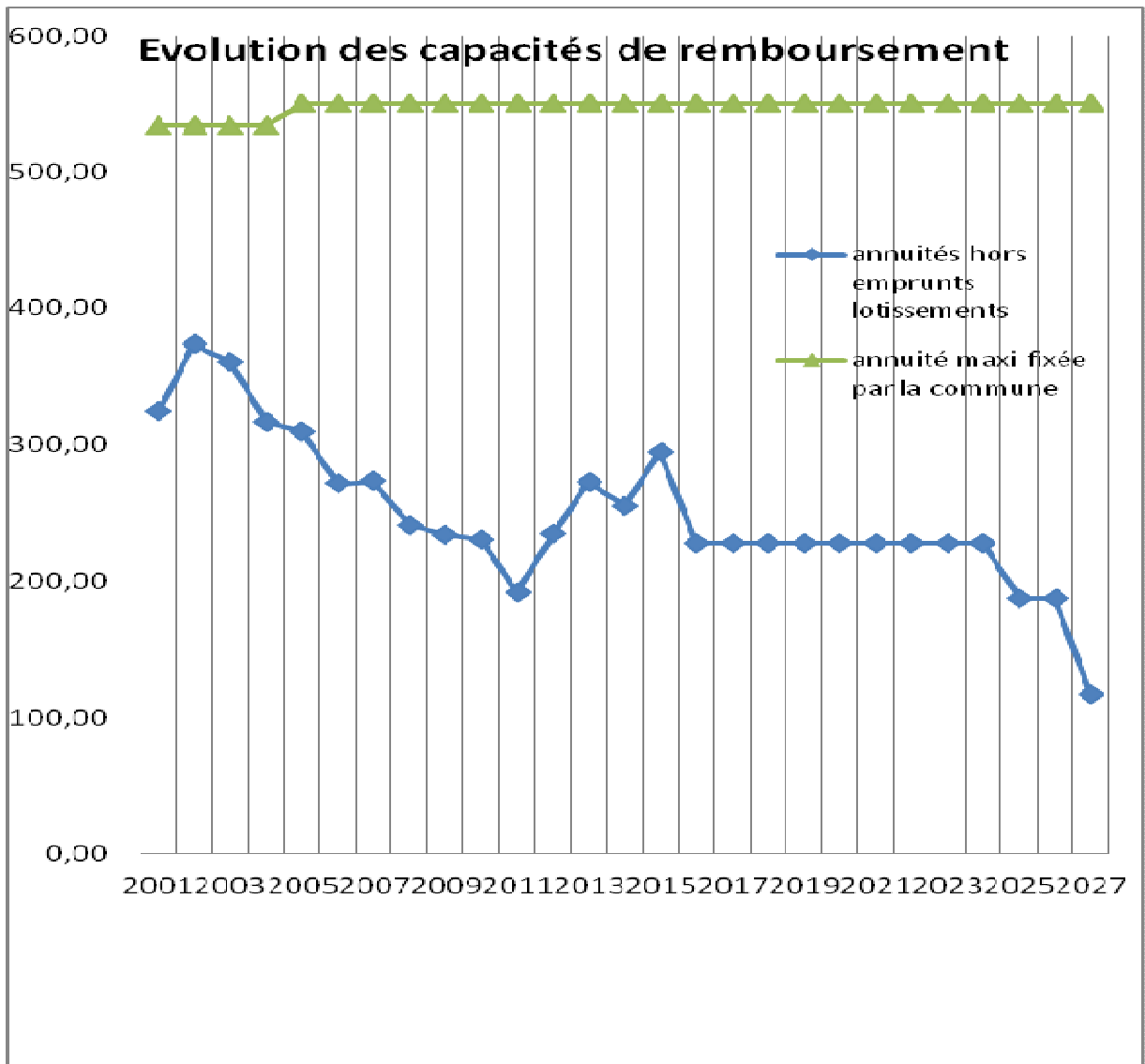
calcul de la capacité de remboursement	2010	2011	2012	2013
		.	.	.
Excédent de Fonctionnement en début d'exercice(+)	915 106	943 317	1 006 743	902 498
Affectation à l'autofinancement de Fonctionnement(-)	0	0	0	0
Amortissements nets (+)	104 926	111 147	110 389	110 000
Capacité d'autofinancement ou CAF et de remboursement de capital emprunté(=)	1 020 032	1 054 464	1 117 122	1 012 498
Frais Financiers(+)	31 673	21 741	46 128	83 198
Disponible pour l'autofinancement et le remboursement des annuités (=)	1 051 705	1 076 205	1 163 250	1 095 691
Affectation à l'autofinancement Investissement(-)	400 000	500 000	500 000	500 000
<b>Disponible pour remboursement d'annuités (=)</b>	<b>651 705</b>	<b>580 361</b>	<b>663 250</b>	<b>595 691</b>
Chiffre proposé par la Com. Finances	550 000	550 000	550 000	550 000
Annuités en cours(-)	228 908	192 093	188 508	272 623
<b>Annuités nouvelles possibles Avant emprunt de 1 500 000 €</b>	<b>321 092</b>	<b>357 907</b>	<b>361 942</b>	<b>277 377</b>

<b>Annuités nouvelles possibles</b>				<b>127 377</b>
<b>Après emprunt de 1 500 000</b>				
<b>Soit capacité d'emprunt (approximative)</b>				<b>1 273 770</b>

(Année 2010 avec neutralisation de l'emprunt de 1 200 000 € réalisé fin 2009 et transféré au budget lotissement de La Perrine en 2010)

**Dans ce tableau, n'est pas inséré l'emprunt court terme de 1 500 000 € réalisé en début 2013, en l'attente des subventions de l'Espace du Maine, et qui doit être remboursé pour moitié en 2014, et pour moitié en 2015.**

Année	capital dû au 01 01	annuités totales	capacité annuités maxi pour commune	annuités supplémentaires et cumulées possibles pour 550 000 euros en annuités totales	capacités d'emprunts cumulées (approximatives)
2001	2 555 493,76	324 032,76	533 750,00	209 717	2 097 172
2002	2 344 541,57	373 494,93	533 750,00	160 255	1 602 551
2003	2 106 455,17	360 694,51	533 750,00	173 055	1 730 555
2004	1 866 217,68	316 641,69	533 750,00	217 108	2 171 083
2005	1 655 061,84	309 927,56	550 000,00	240 072	2 400 724
2006	1 437 438,09	271 554,83	550 000,00	278 445	2 784 452
2007	1 244 717,05	273 247,21	550 000,00	276 753	2 767 528
2008	1 038 091,82	241 227,33	550 000,00	308 773	3 087 727
2009	998 528,30	234 215,42	550 000,00	315 785	3 157 846
2010	807 863,31	230 399,04	550 000,00	319 601	3 196 010
2011	610 628,69	192 093,19	550 000,00	357 907	3 579 068
2012	441 782,91	234 656,41	550 000,00	315 344	3 153 436
2013	<b>2 453 254,89</b>	<b>272 623,41</b>	<b>550 000,00</b>	<b>277 377</b>	<b>2 773 766</b>
2014	2 263 824,54	254 963,35	550 000,00	295 037	2 950 367
2015	2 299 675,46	294 970,55	550 000,00	255 029	2 550 295
2016	2 089 299,34	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2017	1 872 427,63	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2018	1 716 627,02	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2019	1 555 322,81	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2020	1 388 252,78	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2021	1 215 142,15	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2022	1 035 703,04	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2023	849 633,79	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2024	656 618,35	227 708,83	550 000,00	322 291	3 222 912
2025	456 325,38	187 708,83	550 000,00	362 291	3 622 912
2026	288 408,46	187 708,83	550 000,00	362 291	3 622 912
2027	112 503,42	116 810,58	550 000,00	433 189	4 331 894
2028	0,00	0,00	550 000,00	550 000	5 500 000



## 4. La fiscalité

Les taux de fiscalité communaux qui n'avaient pas changé entre 1996 et 2008 sont passés en 2009 de :

- 14% à 14,08% pour la taxe d'habitation
- 24% à 24,14% pour la taxe sur le foncier bâti
- 37% à 37,22% pour la taxe sur le foncier non bâti.

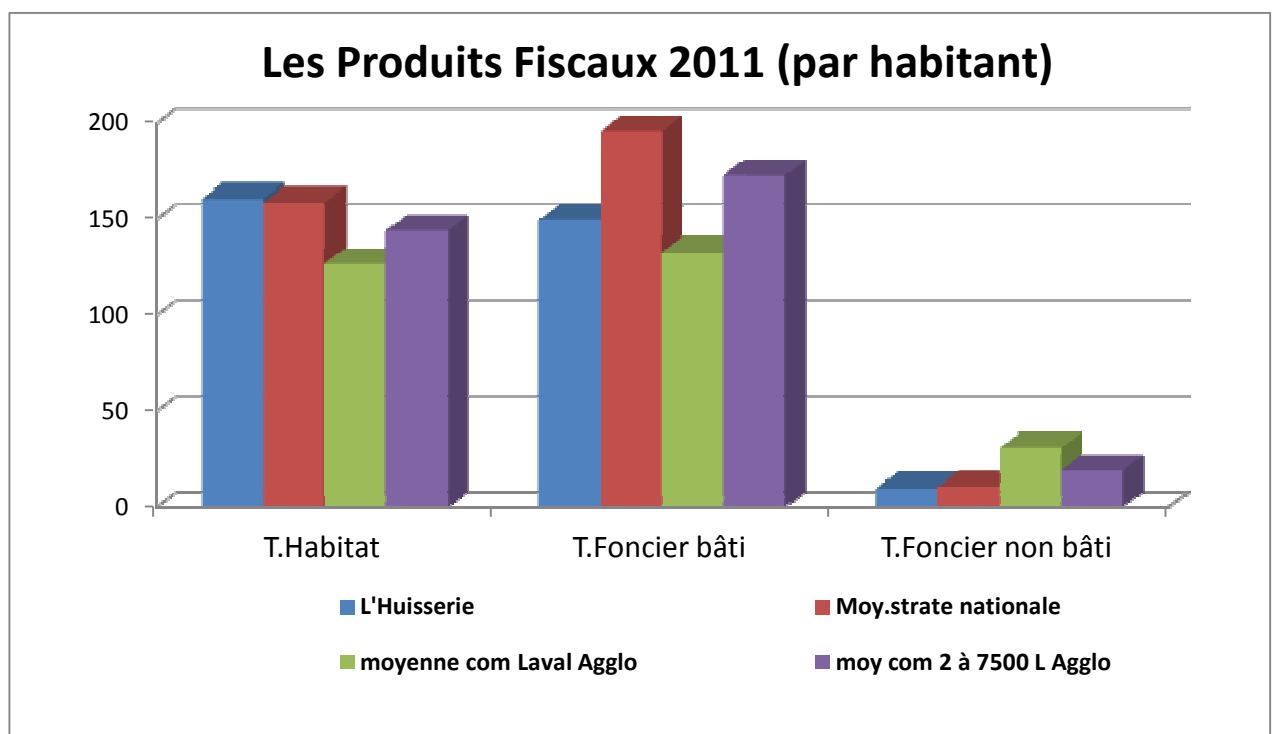
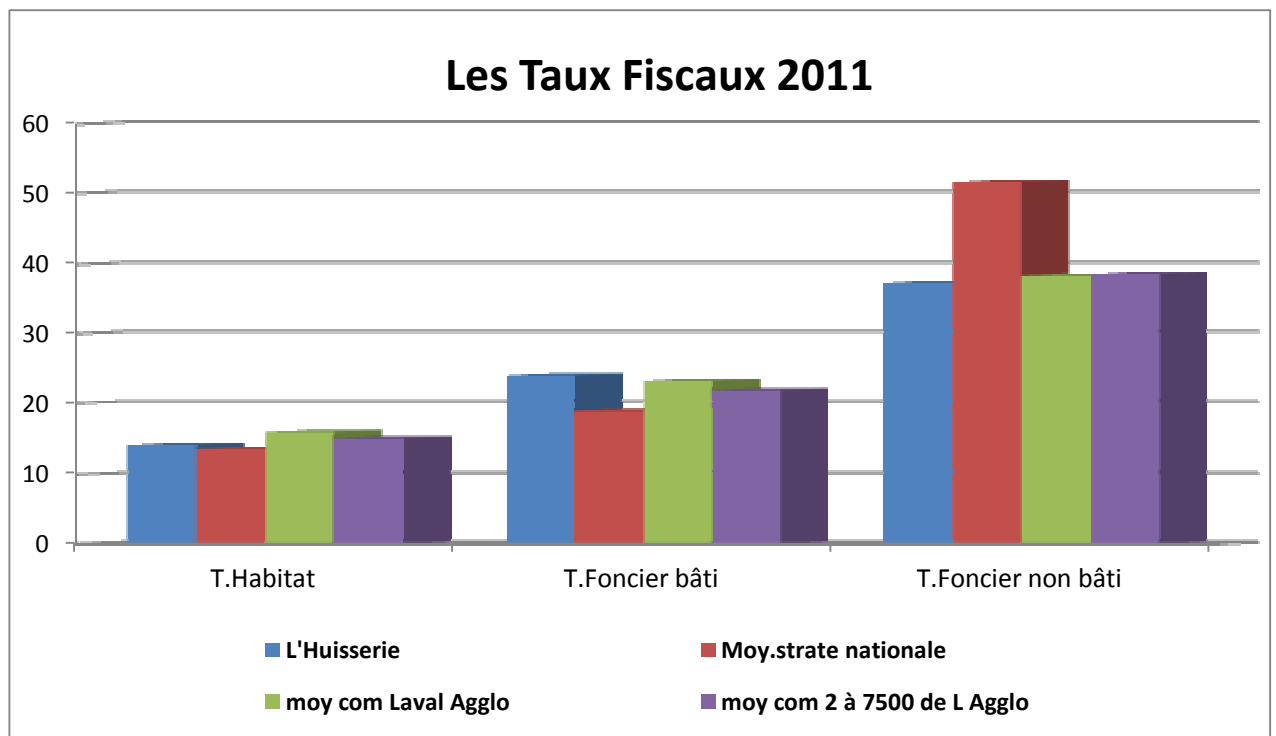
Cette augmentation de 0,6% en 2009 pour la commune a été sans incidence pour les habitants. Il s'agissait en fait d'un transfert de la fiscalité appelée jusqu'alors par le Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité de Nuillé-sur Vicoin, la commune en reprenant les compétences lors de sa dissolution.

**Comparaison de notre fiscalité avec les communes de la même strate démographique nationale, et avec d'une part l'ensemble des communes de Laval Agglo et d'autre part les communes de Laval Agglo de population comprise entre 2000 et 7500 habitants** (source : Trésor Public, site : Bercy colloc-communes > comptes des communes de 2000 à 2011 > recherche par département)

		L'Huisserie 2010	L'Huisserie 2011 (et 2012 pour les taux)	Moyenne nationale de la strate 2011	Laval Agglo Ensemble des communes 2011	Laval Agglo communes 2000- 7500 hab. 2011 (1)
Les taux	Taxe habitation	14,08%	14,08%	13,55%	15,96%	15,04%
	Taxe Foncier bâti	24,14%	24,14%	19,10%	23,24%	21,88%
	Taxe Foncier non bâti	37,22%	37,22%	51,69%	38,35%	38,58%
Les produits en euros par habitant	Taxe habitation	156€	161€	159€	127€	144€
	Taxe Foncier bâti	145€	150€	196€	133€	173€
	TaxeFoncier non bâti	10€	10€	11€	31€	19€
	<b>TOTAL 3 TAXES</b>	<b>311€</b>	<b>321€</b>	<b>366€</b>	<b>291€</b>	<b>336€</b>

**Comparaison des taux fiscaux et des produits fiscaux**

(1) Communes de la 1<sup>ère</sup> couronne+Argentré et Entrammes



Concernant la taxe d'habitation, L'Huisserie se situe en-dessous de la moyenne des taux de l'agglomération, mais au-dessus pour le produit. Les bases sont donc supérieures.

Pour la taxe sur le foncier bâti, c'est l'inverse, le taux est supérieur à la moyenne, mais le produit est plus bas que celui des communes de Laval Agglo de la strate 2000-7500 habitants.

# **III. Les objectifs de la commune pour l'année 2013**

## **3.1. Rappel des axes structurant l'action de la municipalité**

Notre action est structurée autour de 3 axes d'actions bien identifiées

### **3.1.1 Le cadre de vie, l'environnement, la gestion des espaces**

- **actualiser l'organisation de l'espace pour maîtriser le développement de notre commune**
  - Nous le faisons à travers le plan local d'urbanisme (PLU) et les aménagements que nous réalisons.
  - Nous y intégrons l'ensemble des aspects qui concernent l'organisation de la vie sur notre commune : habitat, déplacements, lieux de rencontres, axes de circulation, économie, loisirs, recherche des équilibres entre les activités économiques, les aménagements, la préservation des espaces naturels,.....
  - Nous souhaitons un habitat diversifié favorisant la mixité sociale et les échanges entre générations.
  
- **Préserver le cadre naturel et développer le réseau de chemins**
  - Dans le PLU, nous veillons à ne pas consommer trop d'espaces agricoles pour l'habitat.
  - Nous cherchons aussi à mailler notre espace de vie avec la possibilité de développer le réseau de chemins pédestres.
  
- **S'inscrire dans la démarche de développement durable**
  - Toutes ces actions sont mises en œuvre avec à l'esprit, la préoccupation du développement durable dans toutes ses dimensions, économique, environnementale, sociale, culturelle.
  - La démarche de L'Huisserie s'inscrit dans l'Agenda 21 mis en œuvre par Laval Agglomération.

### **3.1.2. Les services à la disposition des personnes**

- **Prendre en compte toutes les catégories de la population**
  - S'appuyer sur les résultats du recensement général de la population de la commune qui va être réalisé en grandeur réelle sur 2013, les 2 précédentes opérations remontant à 1999 (3676 habitants), et 2008 (3982 habitants).

- Maintenir des services de qualité à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
  - Accompagner et promouvoir les actions qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées : habitats adaptés, portage des repas, aide à domicile....
  - S'investir dans une démarche de réalisation, à court ou moyen terme, d'une résidence pour seniors, sur la commune.
  - Tenir compte dans nos actions, des publics en situation rendue difficile par les aléas de la vie, par la crise économique et ses effets sur l'emploi, etc.... Des mesures sont prises en leur faveur, par exemple le quotient familial, des aides spécifiques (en lien avec le CCAS)....
- **Favoriser le développement de l'offre de santé**
- Cette orientation va se concrétiser avec la maison de santé intercommunale qui sera basée à L'Huisserie et dont l'esquisse est aujourd'hui bien avancée.
  - La création de la maison de santé doit permettre de renforcer l'offre en services de santé et accompagner l'arrivée de nouveaux professionnels de santé.
  - L'objectif est de mettre en œuvre une organisation qui permette de trouver sur place, de manière pérenne, les activités et les services liés à la santé des personnes.
- **Offrir des services de transport collectif**
- Continuer à s'impliquer sur ce sujet avec Laval Agglo qui détient la compétence, pour des services adaptés conciliant besoins et équilibre financier.
  - Etre en capacité d'intégrer les nouveaux quartiers dans le réseau des TUL, notamment en ce qui concerne le transport scolaire au lotissement du Bois.
  - Trouver dans ce cadre l'aboutissement du projet d'une ligne régulière traversant le bois de L'Huisserie, même si c'est à moyen terme.
- **Renforcer les services de collecte et de valorisation des déchets**
- Rechercher et mettre en œuvre avec Laval Agglo, des actions de prévention et d'amélioration de la collecte sur tous les types de déchets dont les déchets verts.

- **3.1.3. Les activités et les personnes : loisirs, culture, temps libre**
  - Favoriser les initiatives d'offres de services et d'échanges entre personnes pendant les temps libres
    - Poursuivre l'accompagnement des associations qui œuvrent dans tous les domaines des loisirs, des activités culturelles, des activités sportives,....
  - Concevoir et mettre en place des équipements d'accueil
    - Terminer la réalisation de l'Espace du Maine, concevoir et réaliser son aménagement intérieur.
    - Poursuivre la réflexion sur la réalisation d'une future médiathèque.
  - S'appuyer sur le projet socio éducatif élaboré sur la commune
    - Inscrire les activités de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du projet éducatif « Grandir et s'épanouir à L'Huisserie ».

### **3.2. 2013 : La poursuite de notre projet et des programmes engagés**

- **le PLU - Plan Local d'Urbanisme**
  - Il a débuté en 2008 par une délibération du Conseil Municipal.
  - Sa réalisation est en phase finale.
  - Il traite de nombreux sujets, non seulement ceux qui relèvent de l'urbanisme, mais aussi tous ceux qui concernent l'organisation économique, l'espace agricole, l'environnement.
  - Il intègre les réglementations issues du Grenelle 2 de l'Environnement.
  - Nous avons aussi simultanément réalisé un schéma directeur des eaux pluviales. Il a pour objet de veiller à ce que les rejets d'eau n'aggravent pas les risques d'inondations en aval, en prenant en compte l'augmentation des surfaces imperméabilisées.
- **le lotissement de La Perrine**
  - Lorsque le PLU sera approuvé par le Conseil Municipal, nous allons pouvoir finaliser le lotissement de la Perrine et débiter sa réalisation dans le second semestre 2013.
  - C'est un lotissement important, il porte sur près de 20 Ha, 400 logements. Il va constituer la zone de construction privilégiée des 10 prochaines années.
  - Il s'inscrit dans la démarche de densification et de maîtrise de la consommation des espaces agricoles.
  - Il va nous conduire à créer au cours de 2013, un nouveau giratoire pour y accéder. Ce giratoire va être situé sur la route de Laval par le Bas des bois, en face de la Mégnannerie. Nous allons du même coup sécuriser la sortie de ce quartier.



- **une étude d'urbanisme pour le cœur de bourg**
  - Lors de l'élaboration du PLU, nous avons considéré que le centre bourg nécessitait une approche approfondie qui devait aller au-delà du contenu du PLU.
  - Il est en effet nécessaire de réfléchir aux dispositions et aux précautions à prendre aux cours des années qui viennent pour que notre commune soit agréable à vivre et évolutive dans les 20 ou 30 prochaines années.
  - L'étude doit porter sur le dimensionnement du cœur de bourg, sur son organisation future. L'objectif est de disposer d'un outil d'analyse, de réflexion qui prépare l'organisation de cet espace pour l'avenir sans l'entraver.
  - Il semble important qu'une équipe qui arrive en fin de mandat et qui a donc acquis une certaine expérience laisse à celles qui suivront l'état de ses réflexions. Ainsi les prochaines équipes pourront prendre les dispositions qui leur apparaîtront utiles si des opportunités se présentaient dans la mesure où cela s'inscrirait dans un projet validé.
  - Il s'agit de se donner les moyens d'anticiper et d'être prêt à mettre en œuvre, dans le temps, une conception de l'organisation de notre cœur de bourg.
  
- **L'Espace du Maine**
  - Les travaux sont bien avancés, ils devraient prendre fin juste avant l'été.
  - Ce sont des travaux importants avec des niveaux de technicité élevés, dans chaque corps de métier mais plus particulièrement dans la conception architecturale, l'isolation phonique, la sonorisation, la scénographie.
  - Nous sommes dans la phase de finalisation et préparons l'acquisition des équipements en vue de la mise en service pour la rentrée de septembre 2013.
  
- **La Place du Maine et la Rue du Maine**
  - Il s'agit de l'espace situé entre l'arrière de la mairie, l'emplacement de l'ancienne menuiserie et l'Espace du Maine.
  - Il est à réorganiser. Le projet est d'en faire une nouvelle place en étant attentif à la desserte des habitations riveraines.
  - Le stationnement et le mode de circulation doivent évoluer pour à la fois ralentir la vitesse et fonctionner comme cela doit être le cas sur une place.
  - En même temps, le projet de mise en sécurité du carrefour de la rue des Bleuets sera réalisé.
  - Sera étudié à cette occasion, le réaménagement de la rue du Maine pour la mettre en zone 20, en envisageant la suppression des trottoirs, et en faire un espace de zone partagée.

- **sécurité et zone partagée**

- L'objectif est de parvenir à une meilleure cohabitation entre les divers modes de déplacement : voitures, piéton, deux-roues, au centre du bourg.
- Une réflexion est conduite en ce domaine depuis 2011 en effectuant des analyses de flux de circulation.
- Cette préoccupation est intégrée dans l'étude du cœur de bourg. Il convient, là aussi, d'avoir une conception d'ensemble.
- En 2013, des aménagements légers de voirie et des modifications dans la signalisation permettront de progresser dans cet esprit de respect réciproque entre les modes de déplacement. Cela se réalisera sur les rues du Maine et d'Anjou, et pour partie rue des Mines et rue de Laval.

- **la médiathèque**

- Il s'agit d'un projet en devenir pour les années futures, 2014 et suivantes.
- Lors de notre enquête pour la réunion publique sur le PLU, il était apparu qu'une médiathèque constituait une demande prioritaire pour les années à venir.
- Comme cela a été fait pour l'Espace du Maine, un groupe de travail est constitué.

Des contacts, visites, échanges, sont réalisés car ce groupe a pour mission de préparer un dossier très argumenté, faisant état des attentes, des besoins, des conceptions. L'objectif est de rechercher des dispositions pouvant apporter une réponse de qualité.

- Rien ne doit être réalisé dans la précipitation. Mais il est important d'avoir le souci de faire profiter l'équipe municipale qui arrivera en 2014 d'un travail et d'analyses acquises par l'équipe actuelle. L'avenir se prépare maintenant.

- **la maison de santé**

- Pour la prise en compte d'un tel projet par l'Etat et la Région, pour rentrer dans une organisation géographiquement structurée, pour bénéficier d'aides, une maison de santé doit être intercommunale.
- Le projet est en cours de réalisation sur des bases intercommunales avec Entrammes et Parné sur Roc.
- Son lieu d'implantation, l'Espace des Lavoires, a été arrêté en réunion de Conseil Municipal.
- A proximité, se trouve le cabinet dentaire qui vient d'être construit sous maîtrise d'ouvrage privée, et qui ouvrira le 28 janvier 2013.
- Nous avons engagé avec Méduane Habitat un partenariat pour réaliser un immeuble qui accueillera à la fois les métiers de la santé en rez-de-chaussée et une partie du 1<sup>er</sup> étage, et 16 logements pour l'habitat aux étages.
- De plus le projet prévoit, sur le même espace, 4 maisons de ville avec 2 logements chacune.

- **Le lotissement du Bois.**
  - Il arrive dans sa phase de finition même s'il reste encore des espaces à construire. Ils correspondent essentiellement à des espaces réservés pour des logements locatifs sociaux.
  - Il faut savoir que notre commune est soumise à la règle des 20 % de logements sociaux. Notre commune est à environ 13 % - 14 %. Nous avons fait le choix pour des raisons de mixité de répartir les différents types de logements sur l'ensemble de la commune.
  - Dans le lotissement du Bois, une parcelle de 20 maisons de ville est en cours d'aménagement. Les parcelles à l'entrée sont également destinées à accueillir des logements locatifs sociaux.
  - Par ailleurs, nous devons veiller à la mise œuvre du projet comme nous l'avions convenu avec le CIL et être attentif à la qualité des finitions.
  
- **Les opportunités d'achats d'immeubles ou de terrains à saisir**
  - La commune ouvre ce programme tous les ans. Cela a permis d'acheter des immeubles et des terrains présentant un intérêt stratégique pour le développement ou pour l'organisation de L'Huisserie.
  
- **Le développement économique**
  - La commune dispose d'une zone d'activités, Le Tertre, avec aujourd'hui un seul projet d'entreprise. Elle a, en concertation avec Laval Agglo qui porte cette compétence économique, à rechercher les dispositions, et à conduire les démarches, favorisant l'accueil d'entreprises dans cette zone.
  - De même, elle doit être en capacité d'accueillir des entreprises de services, de commerce, et petit artisanat, en Centre Bourg.
  
- **Un programme de collecte et de valorisation des déchets complété**
  - Prendre en compte, en concertation avec Laval Agglo, la collecte de tous les types de déchets.
  - Promouvoir l'utilisation des déchets verts par le compostage et le paillage.
  - Démarrer une réflexion sur la mise en place de conteneurs enterrés sur l'ensemble des quartiers de la commune.
  - Poursuivre la réflexion engagée sur une filière bois énergie sur la commune.
  
- **Des aménagements consécutifs à l'orage du 27 juillet 2012**
  - Remédier, de manière appropriée, aux effets de l'orage du 27 juillet 2012, et prendre des dispositions permettant de limiter les effets indésirables de ce type de phénomènes climatiques.

- **La poursuite des études en cours**
  - Il s'agit de mener à terme les études engagées (urbanisme Centre Bourg, place du Maine, faisabilité administrative d'un plan d'eau,...).
  - En 2013, se donner la possibilité d'engager de nouvelles études, notamment sur l'aménagement du centre bourg, avec prise en compte des aspects de sécurité et de stationnement.
  
- **La réforme des rythmes scolaires**
  - Prendre les dispositions et s'organiser pour adapter les services scolaires et périscolaires aux nouveaux rythmes scolaires et ce dès la rentrée 2013.
  - Ces aménagements sont à conduire en concertation avec les écoles et tous les acteurs concernés.
  
- **La réalisation des programmes de services, d'entretien et de mise à niveau des équipements existants.**
  - A côté de tous les programmes ci-dessus restent les actions de fonctionnement et les opérations d'investissement préparées par les commissions, qui seront retenues au budget après discussion en réunion plénière de conseil municipal.
  - Ces programmes, comme tous les autres, ont à concilier l'intérêt général qu'ils présentent pour la commune et ses habitants, avec les capacités budgétaires à court et à moyen terme.
  
- **Laval Agglomération**
  - L'Huissierie est membre de Laval Agglomération. Des sujets avec enjeux importants pour la vie de la commune y sont traités.
  - La compétence de Laval Agglo concerne l'activité économique, l'emploi, l'enseignement supérieur, l'aménagement, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), l'habitat et le plan local de l'habitat, les transports en commun, les technologies nouvelles en matière de communication, la collecte des déchets, certains équipements sportifs et culturels.
  - Il nous est nécessaire de s'y investir et d'y être actif.
  
- **Le SCOT**
  - Le schéma de cohérence territoriale concerne toutes les communes de l'agglomération de LAVAL et les communes de la communauté de communes du pays de Loiron soit 36 communes.
  - Il a pour objet la définition, pour l'ensemble de ce territoire, des grandes orientations en matière d'évolution, d'organisation, d'aménagements.
  - Cela se traduit par des règles qui coordonnent l'ensemble des dispositions en matière d'habitats, de zones d'activités, de zones commerciales, de routes, d'équipements, de préservation et de protection de certains espaces.

- Ces règles s'imposeront aux communes à travers les PLU. Nous sommes sur ce dossier depuis 10 ans, nous devrions être en enquête publique en 2013.
- Nous devons choisir la meilleure formule pour porter à la connaissance du plus grand nombre les propositions qui sont inscrites dans ce SCOT.

### **3.3. Avec quelles ressources pour les investissements ?**

Le programme d'investissements est alimenté par 4 types de ressources.

- **Les excédents de la section de fonctionnement**
  - C'est l'autofinancement constitué des excédents de fonctionnement et du montant des amortissements nets (les amortissements des équipements moins amortissements de subventions). Les capacités de financement des investissements sont directement liées à la maîtrise des charges de fonctionnement
  
- **Les recettes exceptionnelles.**
  - C'est le cas des cessions d'immobilisations (ventes d'immeubles ou de matériel). Le transfert des excédents d'une opération de lotissements, est également une recette exceptionnelle contribuant au financement des investissements de la commune.
  
- **Les subventions**
  - La recherche de subventions est un exercice nécessaire à la mise en place d'un programme et parfois à sa faisabilité.
  
- **Les emprunts**
  - Leur plus ou moins grande importance au regard des autres ressources, notamment de l'autofinancement, est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. La commune de L'Huisserie est en mesure de faire encore appel à ce type de ressource en 2013 en raison de son faible endettement. Celui-ci reste relativement faible, malgré les deux emprunts de 1 million d'euros réalisés en 2012.

## **IV. Les éléments du programme d'équipement 2013**

### **4.1 Budget Général (en k€)**

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	>2015
	(réalisation)	(réalisation)	(réalisation)	(prévision)	(prévision)	(prévision)	(prévision)
<b>DEPENSES</b>							
déficit antérieur	234	417	524	12	44		
remb. capital Empr. L.Durée	1 397	169	189	275	255	295	X
remb. capital Empr. C.Terme					750	750	X
réalisation de l'actif	23	1	1	0			
<b>TOTAL "mise à niveau"</b>	<b>434</b>	<b>601</b>	<b>430</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	X
<b>Actes notariés</b>	<b>36</b>	<b>322</b>	<b>55</b>	<b>400</b>	400	400	X
Etudes communales	27	19	40	100	50	50	X
Espace du Maine travaux	323	527	2 522	2 080			
Espace du Maine Equipement			0	500			
Place du Maine				250			
Pôle Santé			0	0		2 000	
<b>TOTAL "gros travaux"</b>	<b>646</b>	<b>701</b>	<b>2 564</b>	<b>2 930</b>	<b>50</b>	<b>2 050</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 770</b>	<b>2 211</b>	<b>3 763</b>	<b>4 417</b>	<b>2 299</b>	<b>4 295</b>	
<b>LIBELLE</b>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	>2015
<b>RECETTES</b>	(réalisation)	(réalisation)	(réalisation)	(prévision)	(prévision)	(prévision)	(prévision)
excédent antérieur	0	0	0	0		902	
affectation rés.fonct.n-1	915	944	1 007	902	800	800	X
Virement fonct n-1			0	500	500	500	X
Amortissements	105	111	110	110	110	110	X
Emprunts	0	5	2 200	1 500	200	?	X
FCTVA	274	167	182	448	462	150	X
<b>TOTAL Dotations Subventions</b>	115	195	75	150	150	150	X
<b>TOTAL Cessions</b>	944	1	0	0			
Total Lotissements			0	763			
subv. Espace du Maine			100	0	979	0	
Maison de santé			0	0		700	
Total "travaux"	0	264	77	0			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 353</b>	<b>1 687</b>	<b>3 751</b>	<b>4 373</b>	<b>3 201</b>	<b>3 112</b>	
<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>-417</b>	<b>-524</b>	<b>-12</b>	<b>-44</b>	<b>902</b>	<b>-983</b>	

## 4.2 Budget Lotissement La Perrine

Les études de conception et les démarches administratives doivent aboutir en 2013.

Sur le plan foncier (environ 20 ha), et pour la réalisation des études, la commune a réalisé pour un prêt de 1 200 000 euros sur 5 ans en fin 2009, avec remboursement en une seule fois, in fine. Ce prêt se termine fin 2014.

Le lotissement est programmé en 3 tranches successives, pour un global de 400 logements, dont 140 logements pour la première tranche.

Les travaux devraient débuter après l'été 2013.

La situation du lotissement et son accès nécessitent de commencer par la réalisation du giratoire, au niveau de l'entrée à La Mégnannerie. Son coût est estimé à 500 000 €.

Le montant des travaux de chaque tranche est estimé à 2 000 000 € dont 1 500 000 € pour la première phase. Ces travaux sont à financer par la vente des parcelles. Mais cela nécessite un portage financier d'environ 2 ans, sous forme de prêt relais à hauteur du montant des travaux de la première phase.

Le dispositif financier sollicité auprès des banques est le suivant :

- Travaux du giratoire, 500 000 € : Emprunt sur 10 ans, avec remboursement différé de 2 ans (en fin 2013)
- Portage du foncier, 1 200 000 € : Renouvellement de l'emprunt prenant fin en 2014, sur 10 ans, avec remboursement différé de 2 ans.
- Travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de la 1<sup>ère</sup> tranche : prêt relais en fin 2013, sur 2 ou 3 ans maxi, en l'attente de vente des parcelles.

## 4.3 Budgets annexes Eau, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Production d'Electricité.

Il n'est pas prévu d'investissement important en 2013, quel que soit le budget. En conséquence aucun emprunt direct n'est envisagé pour chacun de ces budgets, même s'ils présentent des capacités à emprunter.

Toutefois, en ce qui concerne les budgets « eau » et « assainissement collectif », leur contribution au financement des gros travaux réalisés respectivement dans le cadre du CRUEL (syndicat des communes utilisatrices de l'eau de Laval), et du SMACEL (Syndicat des collectivités utilisatrices de la station d'épuration de Laval), va être sollicitée :

-la prise d'eau dans la Mayenne, et le schéma directeur d'alimentation en eau potable, pour l'eau,

-l'extension de la station d'épuration pour l'assainissement collectif.

Il pourra être fait appel à un emprunt pour ces contributions, selon le montant à verser en 2013, dans le cadre soit du CRUEL, soit du SMACEL.

## CONCLUSIONS 2013

Les années 2012 et 2013, pour la commune de L'Huisserie, sont caractérisées, par la réalisation d'un équipement structurant important, la création et l'équipement de l'Espace du Maine, supérieur à 5 millions d'euros.

Son financement est assuré environ 45% par des emprunts, pour 35% environ par les subventions et le remboursement de la TVA, les 20% restants par autofinancement. La contractualisation d'un prêt relais de 1 500 000 euros sur 2 ans en début 2013, est réalisée en l'attente du versement des subventions en 2014.

Ces emprunts, d'un montant de 2 400 000 € en 2012, laissent une capacité à emprunter encore significative. Il s'agit en effet des premiers emprunts lourds, réalisés par la commune depuis plus de 15 ans. La commune se situe en début 2013 au même niveau d'emprunts qu'au 1<sup>e</sup> janvier 2001. Il n'est pas envisagé d'autres emprunts en 2013, sur le budget général de la commune.

En revanche, un appel à l'emprunt va être sollicité en 2013, pour assurer le financement du lotissement de La Perrine. Ils seront inscrits dans le budget de ce lotissement.

Les premiers travaux devraient en effet débuter en fin 2013. Ils concerneront, le giratoire d'accès qui sera situé sur la route allant de L'Huisserie à Laval par le Bas des bois, au niveau de l'entrée de La Mégnannerie, et la première des trois tranches du lotissement

Un autre équipement doit débuter en 2013. C'est la maison de santé intercommunale

La commune s'engage dans cette opération en partenariat avec les communes d'Entrammes et de Parné sur Roc.

L'immeuble et ses accès, situés à l'Espace des Lavoires, vont être réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur immobilier, Méduane Habitat. Cet immeuble accueillera à la fois les métiers de la santé en rez-de-chaussée et une partie du 1<sup>er</sup> étage, et 16 logements pour l'habitat aux étages. De plus le projet prévoit, sur le même espace, 4 maisons de ville avec 2 logements chacune.



La commune assurera la reprise de l'ensemble des équipements, une fois les travaux terminés, en 2015.

Des crédits vont être à nouveau inscrits au budget pour éventuellement réaliser des acquisitions immobilières, si l'opportunité existe et si elles présentent un intérêt pour la commune.

Ces investissements lourds ne remettent pas en cause les programmes habituels dits de mise à niveau du patrimoine. Ils portent sur le gros entretien, les réparations importantes, le renouvellement de matériels. Ils vont être poursuivis comme par le passé, dans le respect du cadre budgétaire défini par le Conseil Municipal lors des séances de préparation du budget annuel, et aussi avec une approche de développement durable.

Tous les services bénéficient de ces programmes.

Il n'y a pas de gros programmes d'investissement envisagés dans le cadre des budgets eau et assainissement. Les équipements existants présentent encore un bon état d'ensemble.

Le budget Production d'électricité est de faible ampleur. Il concerne les panneaux photovoltaïques posés sur la salle des Rosiers.

Enfin, le suivi et la maîtrise des budgets de fonctionnement restent une démarche constante de l'équipe municipale. Il faut concilier le double objectif de mise à disposition de la population de services de qualité et de réalisation de résultats comptables d'un bon niveau pour pouvoir assurer l'autofinancement des programmes d'investissement.

Le PLU reste une opération d'intérêt primordial pour la commune. Il rentre en application en 2013. Ce sera ensuite l'outil de référence pour l'application des règles d'urbanisme sur l'ensemble de la commune.

D'autres études sont engagées et prévues en prolongement, notamment l'étude d'urbanisme du centre bourg, l'aménagement de la place du Maine, l'aménagement du centre bourg avec prise en compte des aspects de sécurité et de stationnement.

**Pour terminer, la situation comptable et financière de la commune permet de proposer une reconduction des taux des impôts locaux, sans changement par rapport à 2012, tout en maintenant à la fois le niveau de qualité des services et une capacité à financer les programmes d'investissements envisagés.**